AMIANTE SOUS SECTION 4 OPÉRATEUR

CONSTRUCTION

PUBLIC

Opérateurs.

PRÉREQUIS

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS DU STAGE

La formation AMIANTE SOUS SECTION 4 OPERATEUR a pour objectif de :

- Travailler en sécurité en préservant sa santé

DURÉE

2 jours.

FORMATION RÉF. PS02012 :

AMIANTE SOUS SECTION 4 OPÉRATEUR

Satisfaire son obligation légale face au risque Amiante.

2 jours. Partout en France

Prise en charge OPCO : oui

Version 1 - MàJ : 19.03.2024

Vous êtes un professionnel à la recherche d'une formation **Amiante sous section 4 opérateur** ?

STAGE UP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Amiante sous section 4 opérateur** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour

PÉDAGOGIE

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.
Analyse de cas concrets et d'exposés.
Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire….).

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :
Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.
Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :
Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TARIF : Nous consulter
1 à 16 personnes.
RENSEIGNEMENTS :
contact@stageup.fr

leurs compétences reconnues (certification….) et leurs qualités relationnelles.
Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.
Vous souhaitez organiser votre formation **Amiante sous section 4 opérateur** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation Amiante sous section 4 opérateur à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Contenu

La certification **"Amiante sous section 4 opérateur"** concerne les travaux d'encapsulage ou de retrait d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant (situations visées à la sous-section 3 de la section consacrée au risque amiante dans le Code du travail). Elle vise à certifier les compétences des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en oeuvre le plan de retrait, de démolition ou d'encapsulage, ou le mode opératoire.

La formation **AMIANTE SOUS SECTION 4 OPERATEUR** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les objectifs majeurs à savoir :

- connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante
- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.

PROGRAMME DE FORMATION

Qu'est-ce que l'amiante ?

- le minéral et ses propriétés
- historique de l'utilisation de l'amiante
- l'interdiction de l'amiante
- les effets sur la sante
- les mesures et seuils d'empoussièrement

Distinguer l'amiante

- les produits susceptibles d'être amiantes
- les sections du cade du travail et leurs évolution
- le friable et le non-friable
- les zones et terrains amentifères

L'obligation d'informations et de communications

- obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et de sécurité
- l'entreprise et la coordination sécurité prévention santé

Le repérage de l'amiante

- les obligations des propriétaires d'immeubles
- les obligations des armateurs de navires
- le cas où il faut une recherche complémentaire (démolition, etc....)

Les moyens et pratiques de la protection collective et individuelle

- installation du chantier, signalisation , information ,organisation sps
- la zone de vie et de décontamination
- le confinement, les sas et la circulation d'air
- deprimogenes et aspirateur a filtration absolue
- les bonnes pratiques dans zone de travail et les interdictions
- le rabattage et la travail a l'humide
- les epi (équipements de protection individuelle)
- la décontamination et l'hygiène
- l'entretien et le suivi des matériaux

Les conduites à tenir et la communication avec l'encadrement

- le bon ordre pour l'organisation
- suivre le phasege du chantier
- le droit de retrait
- suivre les consignes et informer l'encadrement

Les déchets amiantes

- le conditionnement des déchets
- l'étiquetage des déchets et l'enregistrement
- le bordereau du suivi des déchets
- le conditionnement des déchets
- l'entreposage provisoire

Amiante sous-section 4

- le travail en hauteur et les risques de chutes
- les risques d'ensevelissement
- les risques électriques
- le bruit
- les bonnes postures et les autres risques tms
- les autres risques cmr
- les produits de substitution à l'amiante

Fin de formation

- conclusions.
- test de niveau et correction.
- évaluation qualitative.
- validation des acquis.
- remise de l'attestation de formation.
- remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur Amiante sous section 4 opérateur

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur **Amiante sous section 4 opérateur** a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir faire.

Formation Amiante sous section 4 opérateur dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Les avantages du présentiel :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre agence si sa configuration le permet.

- meilleur relationnel avec le formateur.
- meilleure assiduité.
- temps de formation concentré sur une période donnée.
- possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Les avantages du distanciel :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio. Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaire directement par le formateur.

- possibilité d'espacer les séances.
- nombre de participants plus limité.

Comment financer la formation Amiante sous section 4 opérateur ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de

votre formation **Amiante sous section 4 opérateur**
Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- opco ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction
- fif pl pour leurs dirigeants non salariés en profession libérale.
- afdas pour les salariés d'agences de communciation, spectacle, production...

un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation Amiante sous section 4 opérateur ?

voir un échantillon de quelques clients

Nos formations Amiante sous section 4 opérateur sont réalisables partout en France, à domicile ou sur lieu de travail.
Formation Amiante sous section 4 opérateur Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg…
Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, Akto, Afdas, FIF PL...).

Centre de formation STAGE'UP
Siège social: 23 rue Antigna 45000 ORLEANS
Service commercial: 14 rue d'Amsterdam 75009 PARIS
Siret: 488 346 610 000 30 APE: 8559A N° Existence: 24 45 02361
email: contact@stageup.fr
01 47 23 79 72

formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE

formation éligible
PLAN DE FORMATION